

CHAMPIONNAT DE FRANCE

RALLYE TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE 19, 20 et 21 JUIN 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Association Sportive
de l'Automobile
Club d'Auvergne



Association des Arapeyres



Ecurie des Volcans



Comité Régional
du Sport Automobile d'Auvergne



REGLEMENT PARTICULIER

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN.

PROGRAMME HORAIRES

- **Vendredi 20 mars 2009** à 9H00 : Parution du règlement et ouverture des engagements
- **Samedi 13 juin 2009** à minuit : Clôture des engagements
- **Mardi 16 juin 2009** : Parution du Road Book

Disponibilité du Road Book à partir de 8H30

BAR « LE MARIGNY » 2 avenue des Volontaires 15000 AURILLAC

Reconnaitances le Mercredi 17 et jeudi 18 Juin de 9 Heures à 18 Heures.

Le Vendredi 19 Juin de 9 heures à 12 heures en véhicules 4X4, en convoi (départ parking restaurant le foirail rue des Frères Lumière 15000 AURILLAC)

NOTA :

- Reconnaitances autorisées **uniquement pilotes et copilotes**, avec véhicules comportant l'autocollants «Reconnaitance» fourni avec le road book. **Seuls motos & quads homologués sont autorisés.**
- Les remorques sont interdites Place du 8 Mai (PRISME). Un parking de déchargement est prévu à 200 m Parking « Centre-Lait »...

-VENDREDI 19 JUIN 2009 :

- **15H à 20H** : Accueil et vérifications administratives des documents

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **16H30 à 20H30** : Vérifications techniques des voitures

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

Après les vérifications, les voitures sont placées en parc fermé,

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **20H** : 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **21H** : Publication de la liste des équipages admis au départ avec ordre et heures de départ de la 1ère étape.

**Parc fermé d'AURILLAC
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC**

SAMEDI 20 JUIN 2009 :

- **7H00** : Briefing des organisateurs aux pilotes devant le Parc Fermé
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC
- **7H45** : Départ du Parc Fermé pour la première étape
- **A partir de 18H13** : Arrivée du 1er Concurrent de la 1ère étape au Parc Fermé de
LAFEUILLADE EN VEZIE
- **22H** : Publication des résultats partiels de la 1ère étape, avec ordre et heures de départ de la 2ème étape au :

PC course, à la mairie de LAFEUILLADE EN VEZIE

DIMANCHE 21 JUIN 2009 :

- **7H45** : Sortie du Parc Fermé du 1er Concurrent.
- **15H38** : Arrivée du 1er Concurrent au Parc Fermé de fin de Rallye de **ROANNES ST MARY**

- Publication des résultats provisoires du 2^{ème} Rallye TT du Cantal en Chataigneraie à la **salle polyvalente de ROANNES St MARIE** après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
- **30 minutes** après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent : Publication des résultats officiels du Rallye au **PC COURSE** et à la **Salle Polyvalente de ROANNES St MARY**
- **18H30** Remise des Prix **Salle Polyvalente de ROANNES St MARY**

Article 1 - ORGANISATION.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les 19, 20 et 21 JUIN 2009, en qualité d'organisateur administratif et de l'Association des ARAPEYRES avec le concours de l'Ecurie des Volcans, le 2^{ème} **RALLYE TOUT-TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE en Championnat France.**

Le présent règlement particulier a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le Permis d'organisation N° : 121 du 22/04/09

COMITÉ D'ORGANISATION : Président : Jean Louis FIALEIX

LE SECRETARIAT EST ASSURE AVANT LE RALLYE :

Adresse : MAISON DES ASSOCIATIONS
8, place de la Paix
15012 AURILLAC cedex

Fax : 04 71 48 62 52 Portable : 06 83 16 83 53/06 76 96 54 54
E-MAIL : jeanlouis.fialeix@wanadoo.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Association des ARAPEYRES
Président Jean Louis FIALEIX (Portable : 06 08 65 71 11)
Vice-président Alain COURNIL
MAISON DES ASSOCIATIONS
8, place de la Paix
15012 AURILLAC cedex

PERMANENCE DU RALLYE

Le jeudi 18 juin MAISON DES ASSOCIATIONS 8, place de la Paix 15012 Aurillac cedex
Tel : 06 83 16 83 53/06 76 96 54 54

Le vendredi 19 juin de 8H00 à 22H30 LE PRISME-Aurillac Place du 8 Mai 15000 Aurillac
Tel : .06 83 16 83 53/06 76 96 54 54

Le samedi 20 Juin de 7H00 à 22H30 Mairie de Lafeuillade en Vézic
Tel : 04 71 62 55 12

Le dimanche 21 Juin : Mairie de Roannes St Mary et ce jusqu'à la fin du rallye
Tel : 04 71 62 80 32

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

VENDREDI 19 juin à partir de 15H00 : Panneau d'affichage au Parc Fermé LE PRISME place du 8 mai à Aurillac

SAMEDI 20 juin à partir de 7H00 : Panneau d'affichage au Parc fermé LE PRISME place du 8 mai à Aurillac
A partir de 13H00 au PC course mairie de Lafeuillade en Vézic

DIMANCHE 21 juin de 7H à 20H00 : Panneaux d'affichage au PC Course Mairie de ROANNES ST MARY

1.1 - OFFICIELS DU RALLYE

OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Serge FREVILLE Licence N°27121/0419

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Jean Claude LABEYRIE Licence N° 1996 / 1009

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Gilbert LUCAS Licence N° 12948/1422

Mr Pierre MOINDROT Licence N° 3242 / 1504

DIRECTEUR DE COURSE :

Mr Philippe CHOLET Licence N° 7649 / 1003

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

PC: Mme Sylvie MONNIER Licence N° 9968 / 1307

PC: Mr Roger SOULAT Licence N°4825/1504

Tricolore Mr Jean EGAL Licence N° 14401 / 1602

Balai : Mr Guy TRONCAL Licence N° 1056/1706

Mr Laurent TEILLARD Licence N° 10182/1706

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :

Mr Christian SIGNORET	Licence N° 2880 /1602
Mme Colette SOULAS	Licence N° 10609/1003
Mr Sylvain MONNIER	Licence N° 9636 / 1307
Mr René Jean HULOT	Licence N° 7288/1003

MEDECIN

MEDECIN CHEF : Dr Christine LESPIAUCQ	Licence N° 46467/1602
Médecin ES 1 : Dr. Stéphane BERGZOLL	
Médecin ES 2 : Dr. Guillaume LARROUMET	

PROTECTION CIVILE

9 Place de la Paix 15012 AURILLAC cedex

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Serge LARQUEY	Licence N° 8454 / 1006 responsable
Mr Michel THERON	Licence N° 6397/0904
Mr J.Michel NAGET	Licence N° 41053 / 0904
Mr Michel FANGOUSSE	Licence N°6939/1003+ 1 Toulouse
Mr Jean-Louis PRETOT	Licence N°47492/

RESPONSABLE DES PARCS

VALIBOUZE Patrick	Licence N° 170664/1003
-------------------	------------------------

RESPONSABLE SECURITE

Jean-Louis FIALEIX	Licence N° 45661
--------------------	------------------

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Jacques CARLAT	Licence N° 19867 /1602
Jean- François TERRISSE	Licence N° 157026/1613

CHRONOMETREUR RESPONSABLE :

Mr Kurt PLANEIX	Licence N° 55087/1602
-----------------	-----------------------

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Christine DABADIE	Licence N° 7679 / 1003
Melle Karine CABRERO	Licence N° 139977 /1003

CHARGE DE LA PUBLICITE

Mr Hubert MILLET-LAGE	Licence N° 8505/ 1714
-----------------------	-----------------------

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Mr Jean-Pierre BOILON	Licence N° 165185/1602
-----------------------	------------------------

JUGES DE FAITS :

Mr Michel BLANC	Licence N°20772/1706
+1 personne prévue par Michel BLANC	

1.3 - VÉRIFICATIONS

Les Équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu à

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

Heures de convocations : Vendredi 19 JUIN 2009 de 15H30 à 20H15

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'original des licences, carte grise, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique... **Prévoir une photo d'identité obligatoire par concurrent.** Les vérifications finales seront effectuées à :

Garage CURNIL A Georges Pompidou 15000 AURILLAC

Tarif horaire : 45 euros HT

Article 2 - ASSURANCES.

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Un parc de déchargement des voitures sera mis en place afin que les concurrents soient pris en charge par l'assurance (voitures + pilotes). Celui-ci se situera :

Parking « Centre-Lait » - 15000 AURILLAC

Il en est de même pour le rechargement des voitures, un parc sera à mis en place. Le concurrent devra emprunter le chemin le plus court pour revenir à sa remorque. Celui-ci se situera :

PARKING à REMORQUES de Roannes St Mary

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute Personne qui désire participer au 2^{ème} **RALLYE TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE** doit adresser au Secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le SAMEDI 7 JUIN 2009 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi).

**SECRETARIAT DES ARAPEYRES
MAISON DES ASSOCIATIONS
8, Place de la Paix
15012 Aurillac cedex**

LES FAX DEVRONT ETRE CONFIRMES PAR RETOUR DE L'ORIGINAL DE L'ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE ET SON REGLEMENT.

3.1.1 - P Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.2 - P LES DROITS D'ENGAGEMENT sont fixés COMME SUIV :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **420 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **800 €** (maximum)

A L'ORDRE DE « ASSOCIATION DES ARAPEYRES »

3.2 - La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement** ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent. **Les chèques ne seront pas remis en banque avant le rallye** et pourront être échangés (ou contre des espèces) le jour même du rallye.

3.3 - ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Attribution des numéros

Les numéros de 1 à 20 seront attribués aux 20 premiers pilotes classés du Championnat de France de l'année précédente.

-ARTICLE 4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1- VOITURES AUTORISEES

Conforme à la réglementation technique des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1.1 - PNEUMATIQUES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Réglementation des pneumatiques (article 282.6 du règlement technique TOUT TERRAIN FFSA)

4.1.2 - LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A., les zones d'Assistance seront réglementées et signalées, **pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des riverains et des communes traversées**, par des panneaux de début de zone et fin de zone

obligatoire. **(Il est donc formellement interdit de pratiquer l'assistance en dehors de ces zones sous peine de mise hors course).**

Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison, de même que l'utilisation de véhicules suiveurs. Des juges de FAITS seront nommés. En dehors des zones d'assistance, toute réparation ne peut être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage. Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance seront admis dans un parc d'assistance. Il ne sera délivrée qu'une seule plaque véhicule d'assistance gratuite par voiture engagée. La surface occupée dans un parc sera limitée à 70 m² pour une voiture, 130 m² pour deux voitures.

Il est demandé aux concurrents :

- *de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur de foyer A, B ou C de 5kg vérifié depuis moins de deux ans.*
- *De disposer sous chaque voiture de course d'une bâche étanche minimale de 3mx5m.*
- *De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent leur parc d'assistance, l non respect de ces règles pourra entraîner une pénalité de 200 euros. (Suivant règlement RTT Art - 4.3.2.1.1).*

- ARTICLE 5 – PUBLICITÉ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

- ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le 2^{ème} **RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN DE LA CHATAIGNERAIE** représente un parcours de 353,25 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections. Il comporte 11 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 91,710 Kms et 261,54 Kms de routier.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les Épreuves Spéciales sont :

SAMEDI 20 JUIN 2009

ES1	- LACAPELLE 1	5,380kms
ES2	- BRAMARIE 1	13,200kms
ES3	- LACAPELLE 2	5,380kms
ES4	- BRAMARIE 2	13,200kms
ES5	- LACAPELLE 3	5,380kms
ES6	- BRAMARIE 3	13,200 kms

DIMANCHE 21 JUIN 2009

ES6	- 3 MOINEAUX 1	5,800kms
ES7	- MOULIN DU FLAGEONEL 1	6,330kms
ES8	- 3 MOINEAUX 2	5,800kms
ES9	- MOULIN DU FLAGEONEL 2	6,330kms
ES 10	- 3 MOINEAUX 3	5,800kms
ES 11	- MOULIN DU FLAGEONEL 3	6,330kms

SOIT UN TOTAL DE = 91,710kms

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Les reconnaissances en véhicules de tourisme tout-terrain encadrées par des véhicules de l'organisation seront autorisées en convoi à partir de 8H00 le Vendredi 19 juin 2009 sous RESERVE des conditions météo.

Seuls les pilotes et leurs copilotes y seront autorisés.

Les reconnaissances en véhicules 4X4 et BUGGY P.G.O Biplaces **sont interdites les autres jours précédent la Course** sous peine de refus de départ ou de pénalité suivant gravité (Voir Réglementation Rallye 2009 page 16 Article 6.2.4).

6.2.2. Les reconnaissances pédestres, V.T.T, Moto, ou Quad sont autorisées le Mercredi 17 et jeudi 18 juin 2009 de 9 h à 18H (**Merci de respecter ces horaires**) ainsi que le vendredi 19 juin 2009 de 9h à 12h. 4 passages maximum par spéciales.

6.2.3. Seuls seront admis en reconnaissance les véhicules identifiés d'un autocollant. Ceux-ci seront remis avec le road book (deux par équipage).

POUR QUE VIVE LE RALLYE
Nous vous demandons d'être respectueux des cultures, des riverains et des propriétés
avec vos motos et Quads !!!!!

- ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs sont :

- Chefs de poste : chasuble fluo + badge avec fonction.
- Commissaires de Route : combinaison + chasuble fluo + badge avec fonction

Additif spécial Organisateur : PENALITES

1/ NON RESPECT de toutes sortes de cultures dûment constaté par un Commissaire en Poste

1^{ère} infraction - **10 Minutes de pénalité.**

2^{ème} infraction - **MISE HORS COURSE**

2/ **NON RESPECT** de la zone d'assistance obligatoire
MISE HORS COURSE.

7.3.1.6 - Aux contrôles horaires de fin d'étape (entrée Parc Fermé) les équipages sont **autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.**

7. 5 ÉPREUVES SPECIALES (E.S)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation FFSA 2009.

7-6 DEROULEMENT DU RALLYE

L'ordre de départ de la 2^{ème} section (CH2D) sera établi en tenant compte du classement hors pénalités de l'ES1 (article 3.3.3 du règlement des rallyes tout terrain).

Pour la première section de la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- T2 et T1B – Trophée 4x4
- T1A – Championnat de France
- T1A5 et 6 – Challenge 2 roues motrices
- Le premier concurrent de chaque groupe bénéficiera d'un écart de 5'minimum.

Pour la deuxième section et les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- T2 et T1B confondus
- T1A et T1A5 confondus

- **ARTICLE 8 RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

- **ARTICLE 9 – CLASSEMENT**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

- **ARTICLE 10 – PRIX – COUPES**

SCRATCH	T1A	T1A/5/6 2 roues motrices	T2/T1B	Classes
1^{er}	800	800	800	200
2^{ème}	500	500	500	150
3^{ème}	300	300	300	100
4^{ème}	250	250	250	80
5^{ème}	200	200	200	50
6^{ème}	150	150	150	
7^{ème}	130	130	130	
8^{ème}	100	100	100	
9^{ème}	80	80	80	
10^{ème}	50	50	50	

- Les prix de groupe seront distribués s'il y a un minimum de 3 partants dans le groupe
- Les prix de classe seront distribués s'il y a au moins 3 partants dans la classe
- Les prix de classe ne seront attribués qu'aux T1A1, T1A2, T1A3

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 21 JUIN 2009 à la Salle Polyvalente de ROANNES St MARY à partir de 18 H 30.